

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 21 mai 2015



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance :

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

**Conclusions de la Défense de M. KHIEU Samphân concernant l'usage des informations
obtenues sous la torture**

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Arthur VERCKEN

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Soumeya MEDJEBEUR

Pierre TOUCHE

OUCH Sreypath

Clément BOSSIS

CHHOEURN Makara

Auprès de :

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Jean-Marc LAVERGNE

YOU Ottara

Claudia FENZ

YA Sokhan

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Constitution cambodgienne.
- Accord entre l'Organisation des Nations-Unies et le Gouvernement Royal cambodgien.
- Code de Procédure Pénale du Royaume du Cambodge.
- Règlement Intérieur.

II. DROIT INTERNATIONAL

- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de première instance

- Décision relative aux demandes des parties en vue de produire certaines pièces en application de la règle 87 2) du Règlement intérieur, 28 octobre 2009, **D288/6.176**.

2. Chambre préliminaire

- Décision quant à la recevabilité de l'appel interjeté contre l'Ordonnance des co-juges d'instruction sur l'utilisation des éléments obtenus ou susceptibles d'avoir été obtenus sous la torture, 27 janvier 2010, **D130/10/12**.

3. Bureau des co-juges d'instruction

- Ordonnance sur l'utilisation des éléments obtenus ou susceptibles d'avoir été obtenus sous la torture, 28 juillet 2009, **D130/8**.

TABLE DES SOURCES

CONCLUSIONS DE LA DEFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN

CONCERNANT L'USAGE DES INFORMATIONS OBTENUES SOUS LA TORTURE

4. Transcriptions d'audience

- 20 mai 2009, **E3/2982**.
- 28 mai 2009, **E3/2984**.
- 24 avril 2015, **E1/292.1**.
- 7 mai 2015, **E1/298.1**.
- 18 mai 2015, version non révisée.